



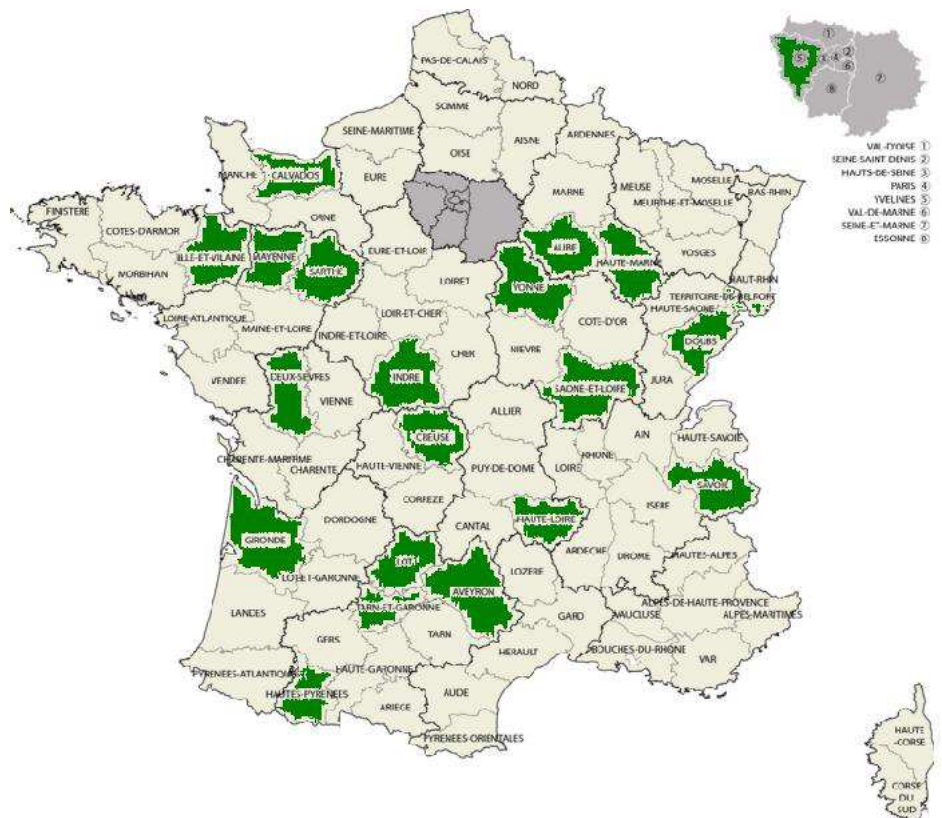
## Synthèse du questionnaire « *Fédérations Départementales 2016* »

### Situation et mesures concernant *Micropterus salmoides*

En 2016, l'Association Black Bass France a envoyé par courrier électronique, à l'ensemble des Fédérations des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques un questionnaire identique à celui précédemment transmis fin 2013, permettant de faire état de la situation du black bass dans les eaux gérées par celles-ci.

22 retours de questionnaires ont été collectés. Ceux-ci concernent les fédérations suivantes :

- L'Aube (10)
- L'Aveyron (12)
- Le Calvados (14)
- La Creuse (23)
- Le Doubs (25)
- La Gironde (33)
- L'Ille et Vilaine (35)
- L'Indre (36)
- La Haute-Loire (43)
- Le Lot (46)
- La Haute Marne (52)
- La Mayenne (53)
- Les Hautes Pyrénées (66)
- La Saône et Loire (71)
- La Sarthe (72)
- La Savoie (73)
- Paris (75)
- Les Yvelines (78)
- Les Deux Sèvres (79)
- Le Tarn et Garonne (82)
- L'Yonne (89)
- Belfort (90)

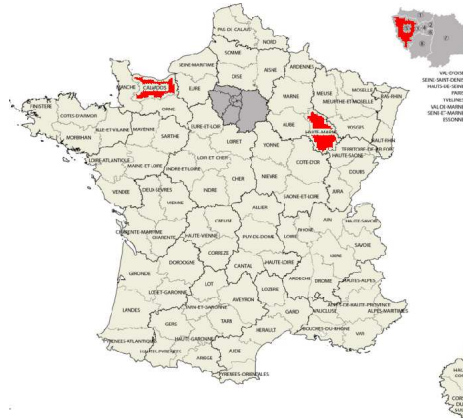


Parmi ces 22 retours, 7 Fédérations Départementales avaient participé au précédent questionnaire :

- La Creuse (23)
- Le Doubs (25)
- La Gironde (33)
- L'Ille et Vilaine (35)
- La Haute Loire (43)
- Le Lot (46)
- Les Hautes Pyrénées (66)

L'absence de retour du questionnaire de Black Bass France ne signifie pas pour autant qu'aucune mesure concernant l'espèce *Micropterus Salmoides* ne soit prise au sein de ces Fédérations. Toutefois, celles-ci semblent ne pas souhaiter partager ses travaux avec l'Association.

Concernant les 15 autres Fédérations ayant répondu cette année, 3 d'entre elles signalent l'absence de l'espèce *Micropterus Salmoides* dans les eaux qu'elles gèrent :



- Le Calvados (14)
- La Haute Marne (52)
- Les Yvelines (78)

Le questionnaire étant adressé aux Fédérations, il se peut toutefois que l'espèce soit représentée dans des plans d'eau privé dont la gestion n'émane pas de ces entités.

Naturellement, les 3 Fédérations citées précédemment n'ont procédé à aucun alevinage en black bass sur la période concernée par le questionnaire (2013-2015).

D'autres Fédérations ont fait le choix de ne pas déverser de black bass sur leurs eaux, préférant orienter leurs priorités sur d'autres actions :

- L'Aveyron (12)
- Le Doubs (25)
- La Haute Loire (43)
- La Haute Marne (52)
- La Savoie (74)
- Les Yvelines (78)
- Belfort (90)

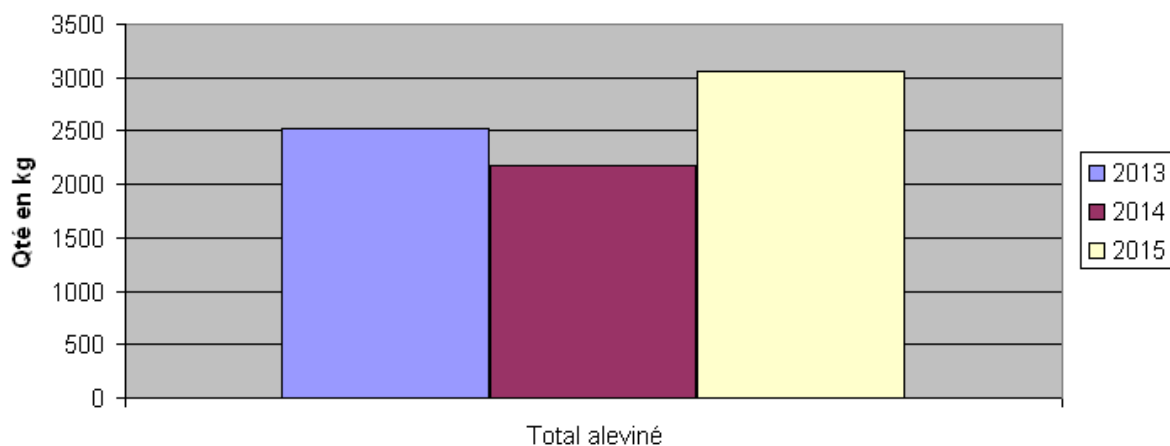
### 1. Alevinages :

La synthèse concernant les alevinages en black bass durant la période 2013-2015 compile donc le retour de 15 Fédérations Départementales.

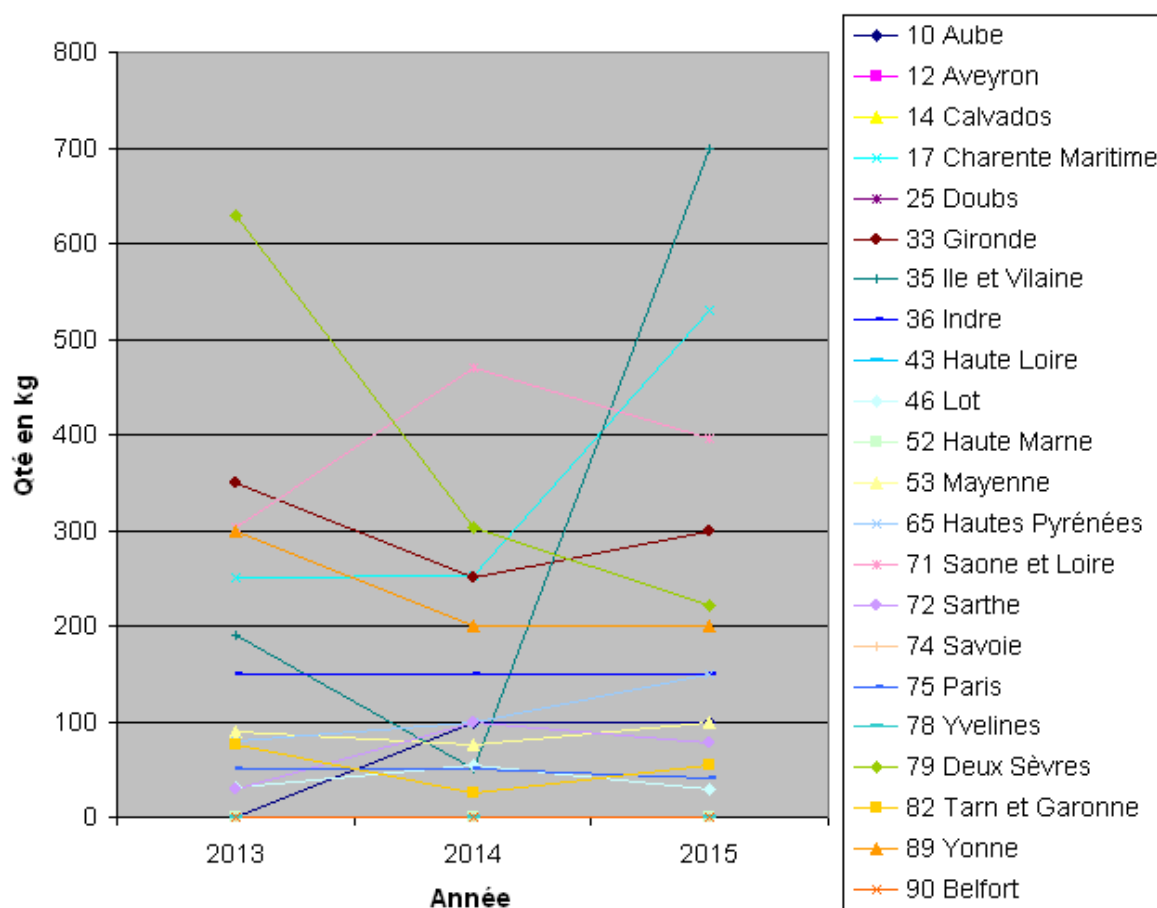
C'est 3 de plus que lors de la précédente édition de ce questionnaire.

	<i>Qté en kilogrammes</i>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>		<b>Total / département sur 3ans</b>
<b>Fédération Départementale</b>						
10 Aube		0	100	100		200
12 Aveyron		0	0	0		0
14 Calvados		0	0	0		0
17 Charente Maritime		250	253	530		1033
25 Doubs		0	0	0		0
33 Gironde		350	250	300		900
35 Ile et Vilaine		190	50	700		940
36 Indre		150	150	150		450
43 Haute Loire		0	0	0		0
46 Lot		31	55	30		116
52 Haute Marne		0	0	0		0
53 Mayenne		90	75	100		265
65 Hautes Pyrénées		80	100	150		330
71 Saone et Loire		302	469	396		1167
72 Sarthe		30	100	78		208
74 Savoie		0	0	0		0
75 Paris		50	50	40		140
78 Yvelines		0	0	0		0
79 Deux Sèvres		630	302	222		1154
82 Tarn et Garonne		75	25	55		155
89 Yonne		300	200	200		700
90 Belfort		0	0	0		0
	<b>Total aleviné par année</b>	<b>2528</b>	<b>2179</b>	<b>3051</b>		<b>7758</b>

### Alevinages black bass 2013-2015



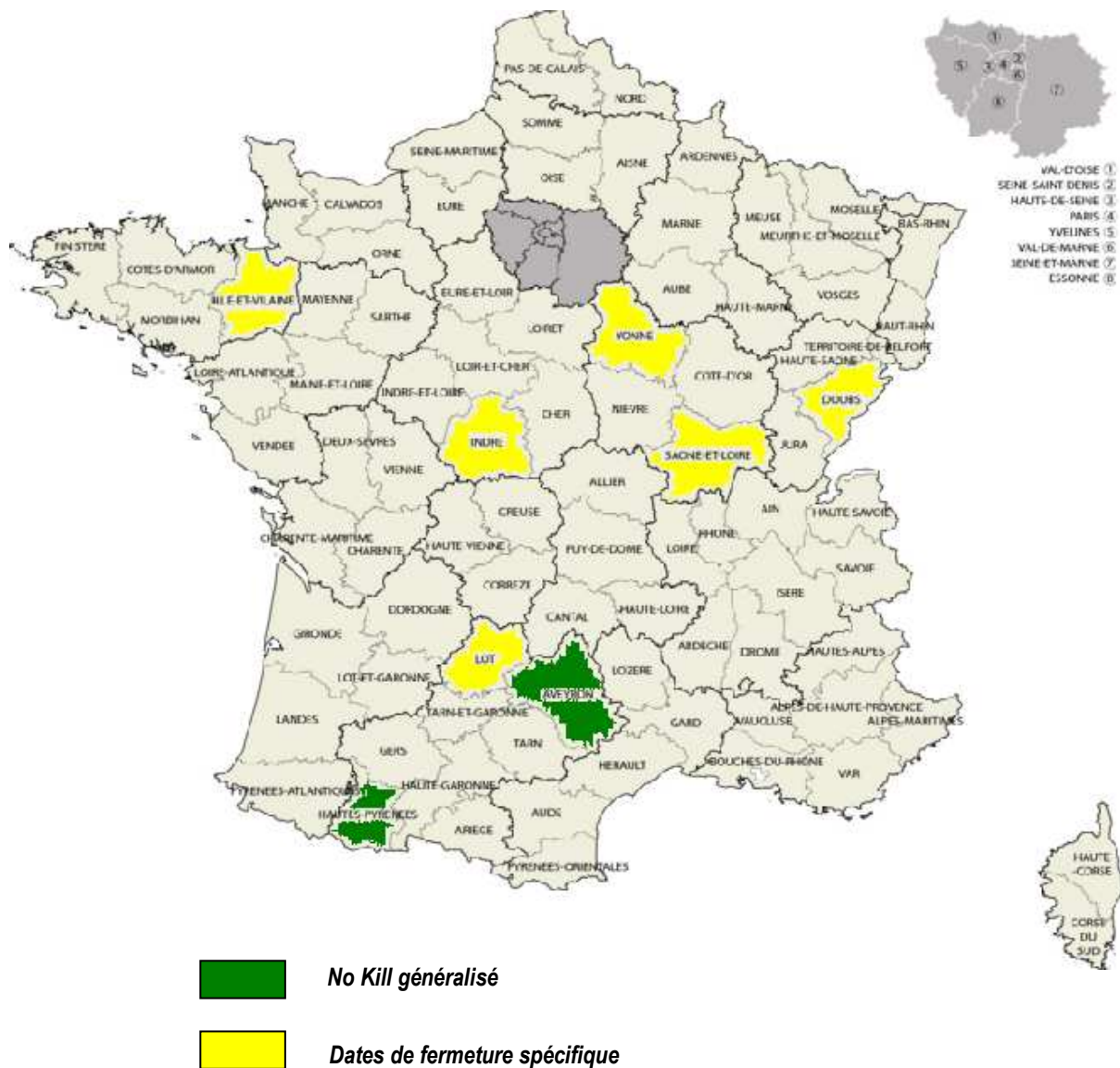
### Qté alivonnées en black bass par département 2013-2015



Comparativement à l'édition précédente du questionnaire et compte tenu du plus grand nombre de retours, on constate une stabilité globale au niveau des quantités de black bass alevinées. A noter toutefois que l'année 2015 apparaît dans la fourchette haute en dépassant les 3T.

## **2. Période de fermeture spécifique et ou No kill général :**

Sur l'ensemble des retours, 8 fédérations départementales ont mis en place des périodes de fermeture spécifique ayant pour but de protéger au mieux la période de reproduction du black bass. Cette période de fermeture, en plus de la fermeture des eaux de seconde catégorie s'étend selon les départements jusqu'au deuxième week-end de juillet. A noter que l'Aveyron et les Hautes Pyrénées ont opté pour un no-kill généralisé.



### **3. Intérêt et perspectives :**

Au travers de ce questionnaire, Black Bass France souhaitait également se renseigner sur l'intérêt porté vis-à-vis de l'espèce black bass de la part des pratiquants mais également concernant les AAPPMA.

Une grande diversité de réponses a été récoltée. Mais une grande majorité des fédérations ayant répondu relate un intérêt de faible à moyen de la part de leurs adhérents. En revanche, on attribue souvent l'adjectif « à haute valeur halieutique » lorsque l'on évoque le black bass permettant la valorisation de la pêche sportive et apparaissant comme un vecteur de recrutement des effectifs notamment auprès de la catégorie 15-30 ans notamment.

Pour autant et malgré une demande et un intérêt croissant pour la pêche aux leurres, black bass en tête, on constate malgré tout que les efforts et notamment en termes de déversements restent stables depuis 5/6ans.

Le prix du black bass, sa réputation à ne vivre que dans les eaux chaudes et les échecs provoqués par des plans d'introduction incomplets sont certaines pistes limitantes pour un développement plus large.